
Rechercher le respect intégral et la protection des droits de la personne de tous les migrants, y compris des travailleurs migrants, et de leur famille, et adopter des mesures efficaces, dont le renforcement de la sensibilisation du public, pour prévenir et éradiquer les violations des droits de la personne et éliminer toutes les formes de discrimination contre eux, particulièrement la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance connexe.

En sa qualité de pays diversifié comptant des citoyens et des résidents originaires de partout dans le monde, le gouvernement du Canada a une politique culturelle fondée sur le principe du respect de la diversité culturelle. Des institutions culturelles canadiennes comme la Société Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada et l'Office national du film ont toutes pris des mesures pour veiller à ce que cette diversité, y compris l'expérience des migrants, soient pris en compte dans leurs programmes et activités.

Par l'intermédiaire de ce large éventail d'institutions culturelles, le Canada a mis en place une vaste gamme d'initiatives qui encouragent le respect de l'identité culturelle des migrants et en font la promotion. Ces politiques trouvent leurs fondements législatifs dans la *Loi sur le multiculturalisme* et la *Loi sur la radiodiffusion*.

La législation sur les droits de la personne et la *Charte canadienne des droits et libertés* interdisent la discrimination pour de nombreux motifs, dont l'origine nationale ou ethnique, la couleur ou la race. Le Code criminel du Canada interdit aussi la propagation de propagande haineuse, et le fait qu'un délit ait été motivé par la haine peut être considéré comme étant un facteur aggravant aux fins de la détermination de la peine.

Citoyenneté et Immigration Canada a élaboré des activités et des activités promotionnelles afin de combattre les préjugés contre les nouveaux venus au Canada et pour mettre en valeur les expériences des immigrants.

Respecter les instruments internationaux applicables aux droits de la personne et, conformément au cadre juridique de chaque pays, garantir les droits de la personne de tous les migrants, dont les travailleurs migrants et leur famille.

Citoyenneté et Immigration Canada

Par l'intermédiaire de Citoyenneté et Immigration Canada, le gouvernement du Canada oeuvre en liaison étroite avec les gouvernements des Caraïbes et du Mexique au sujet de la question des travailleurs agricoles saisonniers recrutés pour travailler sur des exploitations agricoles au Canada. Deux programmes régissent le mouvement de ces travailleurs (un pour les Caraïbes, l'autre pour le Mexique); aux termes de ces programmes, on garantit aux travailleurs des droits fondamentaux, comme les taux salariaux prescrits similaires à ceux qui sont offerts aux Canadiens qui accomplissent le même travail, ainsi que les soins médicaux. Des réunions annuelles rassemblent toutes les parties aux fins de l'évaluation de ces programmes et du